



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 78283

Texte de la question

M. Thierry Benoit interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression de l'accompagnement éducatif dans les collèges, à l'exception des établissements concentrant les plus grandes difficultés. Pour le seul département d'Ille-et-Vilaine, ce sont ainsi près de 30 000 heures supplémentaires d'accompagnement éducatif qui pourraient disparaître à partir de la prochaine rentrée scolaire. L'accompagnement éducatif apparaissait pourtant comme un outil essentiel pour soutenir les élèves en difficulté (via un dispositif d'aides aux devoirs ou des ateliers d'écriture) et initier chacun à la pratique d'activités complémentaires, culturelles ou sportives. Si une concentration de nouveaux moyens au profit de l'éducation prioritaire apparaît légitime, il s'agit aussi d'aider l'ensemble des élèves en difficulté, quel que soit le collège dans lequel ils effectuent leur scolarité. Elle a affirmé récemment que cette nouvelle réforme du collège devait privilégier une « démarche pragmatique et globale ». Or, il semble manifeste que les programmes d'accompagnement personnalisés prévus dans le cadre du projet de loi ne suffiront pas à compenser la suppression du dispositif d'accompagnement éducatif, pourtant largement plébiscité par les enseignants et les élèves. Il souhaiterait connaître quelles garanties seront proposées par le Gouvernement à l'ensemble des établissements scolaires, publics ou privés, afin de lutter efficacement contre le décrochage scolaire. D'autre part, alors que le programme d'enseignement moral et civique doit bientôt entrer en vigueur et que la circulaire interministérielle du 9 mai 2013 prévoit la mise en place d'un « parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève », il demande quels moyens financiers et pédagogiques seront proposés aux établissements pour assurer ces enseignements.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78283

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2956

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)